

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° du 23 mai 1936. promulguant dans la colonie le décret du 28 mars 1936 portant publication et mise en application provisoire des dispositions prévues par l'échange de lettres franco-canadien du 29 mars 1936.

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
23 mai 1936

Numéro JO  
n° 474 du 31/05/1936

Date du numéro  
31 mai 1936

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 28 mars 1936 portant publication et mise en application provisoire des dispositions prévues par l'échange de lettres franco-canadien du 29 mars 1936

**Vu** la circulaire du Ministre des colonies n° 749, du 21 avril 1936,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 28 mars 1936 susvisé, portant publication et mise en application provisoire des dispositions prévues par l'échange de lettres franco-canadien du 29 mars 1936.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.